



CANAAN CLUB DE FRANCE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COMITE DU CANAAN CLUB DE FRANCE Du dimanche 22 février 2004, lors de l'exposition canine de Toulouse.

Ordre du Jour

- Approbation de l'exclusion de **M. Olivier BROUTIN**, de l'association du **Canaan Club de France**.
- Nomination et Approbation d'un Délégué Régional SUD.
- Proposition et approbation pour l'organisation d'une Régionale d'Élevage.
- Questions diverses.

Membres du comité présents :

M. DOUMA Laurent, M. REGNIES Yves, Mme Isabelle DEMORTAIN, Mme ARIES Laurence, M. LEPPELEY Pascal, Mme PINCHON Isabelle

Membre du comité excusé :

M. BARBIER Bruno

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte à treize heures .

1°/ Exclusion du Club de **M. Olivier BROUTIN**.

Le Président donne lecture des documents prouvant l'utilisation frauduleuse des chèquiers de l'association par **M. Olivier BROUTIN**. Suite à l'envoi de lettres de rappel en recommandé avec accusé de réception qui sont restées sans réponse, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie du Coudray St Germer (60 oise) le sept janvier deux mille quatre. Une opportunité de retrait de plainte contre remboursement des sommes illégalement utilisées a été laissée à **M. Olivier BROUTIN**, qui n'a pas donné suite à cette proposition d'arrangement dans les délais impartis. De plus, **M. Olivier Broutin** n'a pas respecté l'engagement qu'il avait pris dans sa lettre de démission à renvoyer tous les documents liés à l'association. Pour toutes ces raisons, les membres du comité ont voté l'exclusion de **M. Olivier Broutin** du Canaan Club de France, conformément à l'article 14 des statuts de l'association.

2°/ Election d'un Délégué Régional Sud.

Comme le permet l'article 9 du Titre III (*Administration*) des Statuts, Madame **CUISINIER** a été nommée à l'unanimité par les membres du comité du **Canaan Club de France**, au poste de Délégué Régional pour représenter l'association dans la circonscription **Aquitaine, Midi-Pyrénées et Lanquedoc-Roussillon**.

- **La Délégation Midi-Pyrénées et Lanquedoc Roussillon et Aquitaine** couvre **18 départements** : **Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne, Aude, Pyrénées-Orientale, Hérault, Gard, Lozère, Pyrénées-Atlantique, Landes, Lot, Gironde et Dordogne**.
- Elle est le Porte-parole du Canaan Club de France dans sa région et il lui appartient de contribuer à la valorisation de l'association.
- Elle est plus spécialement chargée des relations et est l'interlocuteur privilégié avec le public, les adhérents, les organismes et collectivités de sa région.
- Elle coordonne l'action régionale et développe les partenariats avec les organismes et collectivités dans sa région, sous la surveillance du Président et du comité.
- Son rôle est également de mieux faire connaître le chien de Canaan et notre association autour d'elle.
- Elle doit assurer la collecte des informations générales, pour les mettre à la disposition des membres du comité, des adhérents et du public.
- Toutes ses actions doivent se développer en relation étroite avec le Président et les membres du comité du Canaan Club de France
- Le Délégué Régional se doit d'assister et participer aux réunions de comité (*au titre d'invitée*) et aux assemblées générales au même titre que tout le adhérents.
- En aucuns cas, le Délégué Régional ne pourra engager des frais ou prendre de décisions mettant en cause la crédibilité ou la responsabilité de l'association, sans l'accord préalable du comité
- Aucuns frais divers ne lui sera remboursés sans justificatifs et sans un accord préalable du Président ou du comité.

3°/ Proposition et approbation pour l'organisation d'une Régionale d'Élevage.

L'organisation d'une Régionale d'Élevage lors des journées Promaude à Lézignan Corbières le 30 mai 2004 a été votée à l'unanimité par les membres du comité.

4°/ Questions divers :

Aucune question n'ayant été soumis pour cette Réunion de Comité Extraordinaire, la séance est levée à 13 heures 35 minutes.